

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nickel.Laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsable de la rédaction : Pascal Sabourin

15

Janvier 1996

Dans ce numéro :

Assumer / «Background» / Bénévole ou Volontaire? / Bureau /
«Entrée» / Éventuellement / Formules de conclusion /
Pagette / Questionner et Interroger

◆ ◆ ◆

Pensée langagière : «C'est une langue bien difficile que le français. À peine écrit-on depuis quarante-cinq ans qu'on commence à s'en apercevoir.» (Colette)

Langagiers, prenez courage!

◆ ◆ ◆

Outil de travail : Le présent numéro aborde plusieurs cas de mots que le français et l'anglais ont en commun, issus d'une même souche latine ou d'un échange entre les deux langues. Ce phénomène produit des «faux amis», c'est-à-dire des mots qui ont une forme semblable (homonymes), mais qui n'ont pas nécessairement le même sens (synonymes).

Le langagier consulte fréquemment le *Dictionnaire des faux amis, français-anglais, English-French*, de Jacques Van Roey, Sylviane Granger et Helen Swallow, Duculot, 1991, 794 pages.

C'est un ouvrage fort utile pour un bureau qui fonctionne dans les deux langues.

ASSUMER (dans le sens de supposer)

Contexte : *Looking at his red eyes, she assumed that he had been drinking.* C'est un anglicisme que de donner au terme **assumer** le sens de **supposer**. En réalité, le mot n'a jamais eu ce sens. De par son origine (lat. *assumere*), il a signifié «se charger de», «prendre à sa charge». Ex. : Elle a assumé la fonction de directrice de son service. On peut aussi «assumer sa condition de travailleur» (accepter, prendre à sa charge consciemment). Pour contourner l'anglicisme, il faut préférer des verbes ou expressions comme **supposer**, **émettre l'hypothèse**, **admettre comme probable**, **présumer**, etc.

«BACKGROUND»

L'anglais utilise souvent un seul terme pour exprimer une variété de concepts pour lesquels le français possède des termes spécifiques. En anglais, le contexte aide à préciser le sens particulier, tandis qu'en français c'est le terme lui-même qui contient et exprime les nuances. *Background* illustre bien cette différence entre les deux langues.

Dans son acception générale, le terme anglais *background* désigne les données historiques, politiques, sociales, familiales, etc. dont un événement résulte. De son côté, le français dispose de plusieurs termes spécifiques qui varient selon le contexte. «Toile de fond» décrit ce sur quoi se détache un événement, une description. Ex. : La décision du Sénat a comme toile de fond les compressions budgétaires du gouvernement Harris. «Arrière-plan» traduit une idée semblable. Le sens figuré de «cadre» exprime une autre nuance de *background*, soit les événements, les faits qui entourent une action, une scène. Ex. : Ses succès scolaires s'inscrivent dans un cadre familial stable et stimulant. L'adjectif «ambiant» conviendrait aussi pour décrire ce qui entoure, précède et explique un événement, de même que «contexte». Le français dispose également du terme «antécédent» (au plur.) pour désigner des actes ou des faits appartenant au passé en relation avec un événement ou un fait présent. Ex. : Les antécédents de l'accusée ne favorisent pas sa libération conditionnelle.

L'anglais utilise encore le terme *background* pour rappeler l'ensemble des connaissances, des postes occupés, des études, de l'expérience de travail, etc. d'une personne. Le français, pour sa part, parlera d'«acquis», de «bagage personnel», de «base de connaissances» ou simplement d'«expérience», de «formation».

Voici d'autres contextes rendus par *background* mais qui appellent des termes différents en français :

To remain in the ~ = s'effacer, rester dans l'ombre.

He kept her in the ~ = Il l'a tenue à l'écart.

What is her ~?(social) = De quel milieu est-elle?

L.U. students come from diverse ~s = Les étudiants de l'U.L. viennent d'horizons très différents.

~ music, noise = Musique, bruit de fond

~paper = Documents de référence ou d'information

BÉNÉVOLE OU VOLONTAIRE?

Le Langagier entendait récemment sur les ondes d'un poste de radio de Sudbury : «La Société xx est à la recherche de volontaires...». Cette erreur trahit une méconnaissance du sens même de **bénévole** et **volontaire**.

Bénévole vient du latin *benevolus* «bienveillant, dévoué», une personne qui veut (*volit*) du bien (*bene*). Aujourd'hui, le terme a le sens de «personne qui fait qqch de manière désintéressée, sans rémunération». Pour sa part, **volontaire** est issu du latin *voluntarius*, «qui agit librement, sans contrainte et par intention». Ainsi, au XVII^e s., le terme désignait le soldat qui servait dans une armée sans y être obligé, puis un combattant qui se proposait pour une mission dangereuse. Dans un sens plus général, il s'applique à une personne qui s'offre librement pour accomplir une tâche. Ainsi, le professeur sollicitera un **volontaire** pour recopier une formule au tableau (personne n'est **bénévole** pour ce genre de tâche!). Par contre, la Société d'aide à l'enfance fera appel à des **bénévoles** pour visiter des foyers pauvres.

BUREAU

Voici un terme qui a « beaucoup voyagé », pour ainsi dire ! L'occasion nous a été fournie par un usage assez répandu à l'Université Laurentienne et qui consiste à traduire *Board of Governors* par « Bureau des Gouverneurs ». Ailleurs, on entend : « Bureau des Régents » pour *Board of Regents*.

Le terme **bureau** vient du latin *burrus* et désignait, en ancien et moyen français, une étoffe grossière. Par métonymie, l'étoffe a donné son nom au vêtement fait de cette étoffe. L'étoffe servait aussi de tapis, surtout pour les tables où l'on effectuait les comptes et où l'on délibérait. Encore par métonymie, le tapis a transmis son nom à la table elle-même. Ainsi, au XVI^e s., toute table de travail portait le nom de **bureau**. Toujours par extension métonymique, le terme a désigné la pièce dans laquelle était installée la table de travail et, plus tard, l'établissement tout entier dans lequel travaillaient des employés. C'est dans ce sens qu'on parle aujourd'hui de **bureau de poste** (nous sommes assez loin de *burrus/éttoffe*, comme vous le constatez !). Au XVIII^e s., le terme en est venu à désigner le personnel d'un service administratif chargé d'étudier une question, puis les membres d'une assemblée élus par leurs collègues pour diriger les travaux de cette même assemblée (président, secrétaire, trésorier, etc.). De nos jours, nous disons « le bureau du Conseil d'administration » pour rendre l'équivalent de l'anglais *Executive Committee*. Le terme ne peut donc être synonyme de « conseil ». *Board of Governors* se traduit par **Conseil des gouverneurs (d'administration) (de direction)**.

«ENTRÉE»

(sens anglais de *entry*)

Ce terme français fait mauvais ménage avec son sosie anglais *entry* car les deux sont presque toujours incompatibles. Rappelons que ces termes s'entendent au moins sur l'action d'entrer, comme dans l'expression venue du théâtre : « Il a fait son entrée », *He made his entry*. Mais les divergences s'accroissent dans des expressions comme : *The entry fee is \$5.* = Les frais d'inscription sont de 5 \$; *An entry in a ledger* = Une écriture dans le grand livre ; *An entry in the encyclopedia* = Un article dans l'encyclopédie. Lorsqu'on parle du nombre de concurrents à une compétition sportive, l'anglais dira : *There are 12 entries in the 100 meter dash*, mais le français rendra l'idée par : « Il y a 12 concurrents pour la course de 100 mètres ». Il faut donc se méfier de ce genre de faux amis et, en cas de doute, consulter son dictionnaire !

ÉVENTUELLEMENT

On se souviendra de l'incident diplomatique créé par une erreur de traduction lorsque le général de Gaulle répondit à un journaliste américain que la France « réintégrerait éventuellement l'O.T.A.N. ». Les journaux américains rapportèrent que la France « will eventually rejoin NATO ». On crut à un adoucissement de la position du célèbre général (*eventually = in the future, hereafter, ultimately*) alors que ce dernier insistait à nouveau sur les conditions qui devaient se réaliser avant que la France ne redevienne membre de l'O.T.A.N.

Cet incident illustre bien la différence entre **éventuellement** et l'anglais *eventually*. Le terme français exprime toujours l'idée de conditions qui doivent se réaliser avant que quelque chose ne se produise, tandis que le mot anglais contient uniquement l'idée de quelque chose qui se réalisera dans un avenir plus ou moins rapproché.

La même nuance existe entre **éventuel** et *eventual*. Si le terme anglais ne renferme que l'idée d'un événement futur, le français exprime un futur soumis à certaines conditions. Si une personne vous dit que vous toucherez une part des « éventuels profits de l'entreprise », n'allez surtout pas acheter votre BMW sur la foi de cette promesse !

FORMULES DE CONCLUSION

(correspondance d'affaires)

Notre numéro 9 (janvier 1995) portait sur le français au bureau, notamment la correspondance d'affaires. Une lectrice nous demande des suggestions supplémentaires quant aux formules appropriées pour inviter le correspondant à communiquer avec l'expéditeur. L'expression « Si vous avez des questions... » paraît un peu brusque, trop concrète et rappelle l'expression anglaise *If you have any question*. Les formules les plus rencontrées en français sont : « Si vous avez besoin de renseignements additionnels (supplémentaires), n'hésitez pas à (veuillez) (je vous invite à) communiquer avec nous (moi) sans tarder (sans délai) (aussitôt que possible) ». Ou encore : « Si de plus amples renseignements vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi ». Remarque : l'expression « veuillez me contacter » est un autre exemple de calque (*please contact me*). Préférons plutôt des expressions comme : « Vous pourrez me joindre au 675-1151 » « Je vous invite à me téléphoner au... ». Et si on renversait l'ordre de l'énoncé ? Ex. : Je demeure à votre (entière) disposition pour (vous communiquer) tout autre renseignement (complémentaire) (dont vous auriez besoin) (qui vous serait nécessaire).

PAGETTE

Dans un numéro précédent (novembre 1994), *Le langagier* a étudié le cas de **pagette** en notant que ce terme était en train de s'installer dans l'usage au Canada français. Au début de 1996, on constate que **pagette** est de plus en plus répandu et que l'appareil aurait même trouvé son utilité dans certains couverts (cf. la fameuse annonce IBM!). Signalons, en passant, que le *Robert* (1993) ne relève pas ce terme, ni son concurrent en Amérique du Nord : **téléavertisseur**, construit à partir de modèles pourtant bien établis en France comme téléachat (1987), télévente (1986). Le *Robert* (1993) désigne l'appareil par le terme anglais « pager », ce qui n'étonne plus les Francophones de l'Amérique du Nord ! Cependant, le *Robert* (1995) francise le terme anglais en **pageur**. La popularité de **pagette** vient probablement du fait que le terme est court, qu'il rappelle une marque de commerce et que, finalement, sa francisation le rattache à une racine bien française, « page », terme qui désigne un **messager** (de l'italien *paggio*, qui l'avait emprunté du grec *paidion* « jeune enfant »).

QUESTIONNER et INTERROGER

Questionner est un verbe transitif avec complément direct de personne. On peut donc questionner un témoin, un étudiant. Mais c'est un anglicisme que d'utiliser un terme abstrait comme complément direct du verbe questionner. Il faut donc éviter les formules : « questionner » la validité d'une loi, la sincérité de l'administration, etc. L'expression correcte serait : « Douter de la validité d'une loi, mettre en question la sincérité de l'administration ». L'anglais utilise le verbe *to question* au sens figuré et lui donne un complément aussi bien abstrait que concret. C'est pourquoi nous avons tendance, en milieu bilingue, à dire : « Je ne questionne pas vos bonnes intentions... » L'expression correcte serait plutôt : « Je ne doute pas de vos bonnes intentions ».

Quant au verbe **interroger**, il peut avoir un terme abstrait comme complément direct (un nom de chose ou de personne). Au sens de sonder, fouiller, consulter, on peut dire : « Interroger son cœur, sa conscience, sa mémoire ». Au figuré, le verbe **interroger** peut prendre le sens d'examiner une chose avec attention : Ex. : Interroger les faits, interroger l'horizon avant de partir en randonnée.

◆ ◆ ◆

**** RAPPEL ****

*Avez-vous envoyé votre réponse au
Concours langagier ?
(cf. numéro 14, décembre 1995)*

